

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 28 Novembre à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Nolwen LE ROUX
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Amélie JOUIN
Benoit QUEMENER
Agnès GRONDIN
Jacques LE BORGNE
Stéphane L'HARIDON
Maggy CONAN
Marion FLOC'H
Elen LE GALL
Michelle CREACH
David GUEGUEN
Marc MORIN
Estelle RIBEREAU
Laura KEROUANTON

**Questions CGT
Questions transversales**

1. Comment sont majorés les jours non pris des salariés aux forfaits cadre en fin d'année ?

Réponse Direction :

Les repos de roulement des salariés au forfait cadre peuvent être reportés dans la limite de plus ou moins deux jours. Toutefois, aucune majoration n'est appliquée lors du passage à l'année suivante. Nos accords d'entreprise prévoient uniquement une majoration des heures travaillées.

2. Suite à votre réponse à la question 3 de la commission RP du 22 octobre, vous répondez avoir sollicité des financements pour mettre en œuvre ces nouvelles mesures. Les salariés doivent ils attendre que vous ayez la réponse des financeurs pour récupérer leurs congés dus ? Nous vous rappelons que la loi s'impose à l'employeur qu'il ait des financements ou non.

Réponse Direction :

Nous respectons la législation en vigueur. À ce jour, les salariés acquièrent bien 2 jours de congés par mois d'absence pour maladie, conformément à la loi. Concernant la rétroactivité pour les arrêts antérieurs, nous avons effectivement sollicité nos financeurs.

3. Pourquoi avez-vous mis une note d'info datant du 15.11.2024 concernant les

poses de CP et RR alors que les CP et RR ont déjà été validés et que les salariés auraient souhaités avoir l'information avant pour pouvoir prendre la 1ere semaine de janvier ? Pour autant, est-ce que les heures posées à ce moment-là seront majorées au 1^{er} janvier ?

Réponse Direction :

La note d'information du 15 novembre 2024 est un rappel de la note d'information diffusée le 16 février 2024, qui comportait un contenu similaire. Les reliquats d'heures et les éventuelles majorations seront calculés en fonction du solde d'heures au 31 décembre 2024.

4. Quand sera mise en ligne la note d'info concernant les modifications de stationnement du parking de Ty Yann ?

Réponse Direction :

La note d'information a été diffusée le jeudi 28 novembre.

5. Pouvez-vous nous communiquer le calendrier des commissions des réclamations 2025 ?

Réponse Direction :

Ci-dessous le calendrier des commissions 2025 :

- 30 janvier
- 20 février
- 27 mars
- 22 avril
- 17 juin
- 28 août
- 25 septembre
- 28 octobre
- 27 novembre
- 19 décembre

6. A quel moment les nuits de pénibilités sont déduites de l'attendu Equitime ?

Réponse Direction :

Les salariés travaillant de nuit bénéficient de repos compensateurs chaque année.

La durée de ces jours de repos est égale au temps effectivement travaillé la nuit au titre des horaires habituels. Dès que le code « NC » est posé sur un planning Equitime, le nombre d'heures à travailler sur le mois est diminué.

Le mode d'acquisition et de décompte des repos de compensation est le suivant :

- 1 nuit de repos de compensation pour une période travaillée de nuit inférieure à 6 mois.
- 2 nuits de repos de compensation pour une période travaillée de nuit supérieure ou égale à 6 mois.

Les droits à nuit de pénibilité sont ajoutés par le service des ressources humaines chaque année au second semestre.

Questions Pôle Sanitaire

7. Sur quel texte vous basez-vous pour interdire la pose de RRS en période de vacances scolaires dans le service Bio Nettoyage de Roscoff ?

Réponse Direction :

La pose des repos de roulement n'est pas interdite mais peut être refusée par l'encadrement et de la coordination générale des soins, en lien avec la continuité des soins.

8. Avez-vous pris une décision sur la réflexion de rendre obligatoire le port des bonnets à la balnéo de Roscoff ?

Réponse Direction :

Cette question nous a été soumise début du mois. Nous interrogeons actuellement les équipes pour comprendre les raisons de cette remise en question. Nous prenons en compte plusieurs paramètres : l'hygiène (EOH), l'ergonomie, l'accompagnement des patients en situation de handicap, ainsi que les pratiques d'établissements similaires au nôtre. Une décision sera prise début 2025, avec une communication aux équipes, une mise à jour des procédures et une confirmation par note d'information.

9. Pour quelle raison, il n'y a plus de lumière à l'entrée (extérieure) du centre de santé de Roscoff ? (pas de réponse aux différentes sollicitations)

Réponse Direction :

L'éclairage extérieur du centre de santé de Roscoff sera réparé avant les congés scolaires de décembre.

10. Une nouvelle rampe adaptée PMR sera-t-elle bientôt installée au centre de santé de Roscoff suite au retrait de la rampe qui avait été installée face au mur ?

Réponse Direction :

Une nouvelle rampe sera installée début décembre.

11. Pour la 3^{ème} fois, nous vous demandons pourquoi le magasinier de la pharmacie de Roscoff n'est toujours pas remplacé (en accident de travail depuis fin mai) ? (Comme indiqué aux 2 dernières commissions, la question ne concerne pas son temps chauffeur mais bien son temps pharmacie)

Réponse Direction :

Une salariée occupant le même poste à la pharmacie avait augmenté son temps de travail de mai à début novembre. Depuis le 12 novembre, un salarié en contrat à durée déterminée a été recruté pour assurer le remplacement.

12. Pourquoi les AS de nuit du SMR neurologie de Roscoff n'ont toujours pas de trame adaptée à leur temps de travail ? (Equitime à temps plein au lieu de 0.80 et 0.50 ETP)

Réponse Direction :

La grille horaire de la salariée à 0.8 etp correspond effectivement à un temps plein, elle sera modifiée prochainement.

13. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi une salariée de nuit qui est venue faire un remplacement suite à un appel du jour même à 14h, n'a pas eu l'ISE (NAO) ?

Réponse Direction :

Nous avons régularisé cette situation.

Questions Pôle Médico-Social

14. Comptez-vous installer une borne électrique sur le site de Quimper ?

Réponse Direction :

Un point de charge lent sera installé sur le site de Quimper. Les futurs véhicules de l'EHPAD La Retraite seront certainement électriques, ce qui nécessitera l'ajout de points de recharge.

15. Depuis la semaine 44, l'ouverture par badge ne fonctionne plus sur la porte des vestiaires, tout le monde peut rentrer dans les vestiaires des remplaçants sur Lannouchen. Des casiers ont été fracturés ainsi que des vols constatés. Êtes-vous intervenus pour résoudre le problème ?

Réponse Direction :

Le service technique a effectué cette réparation mi-novembre.

16. Quand sera réparé le volet de la salle des fêtes de Lannouchen (en panne depuis plusieurs mois)?

Réponse Direction :

Le volet sera réparé lorsque les travaux des salles de bain seront achevés, d'ici le mois de février.

17. Pour quelle raison le pool de Lannouchen intervient rarement sur le site de St Jacques ?

Réponse Direction :

Le pool de remplacement des aides-soignants est théoriquement composé de 4 ETP, mais seul 1,5 ETP est présent actuellement. Le pool peut intervenir sur le site de St Jacques en fonction des besoins et de la disponibilité des équipes.

18. La machine à laver de la cuisine de La Retraite a-t-elle été réparée ? (Pièce en commande depuis plusieurs mois + analyses labocéa mauvaises sur la vaisselle)

Réponse Direction :

Les deux machines à laver ont été réparées et les pièces défectueuses remplacées au cours du mois d'octobre.

Une phase de régénération de la totalité de la vaisselle est à organiser, ainsi qu'une sensibilisation sur le contrôle de sortie machine sur l'ensemble de l'équipe de plonge.

19. Quel est l'intérêt de mettre un poste à l'affichage dans le service des Glénans de Lannouchen alors que le poste est déjà promis par l'encadrement ?

Réponse Direction :

Récemment, deux postes étaient à pourvoir sur l'unité Gléan : un poste d'AS/ASG à 0,8 ETP, qui est désormais prévu et un poste d'ASH à temps complet, dont le recrutement est finalisé et la prise de poste à venir. Pour chacun de ces postes, 4 candidatures ont été reçues et 4 entretiens de recrutement ont eu lieu.

20. Suite à une inaptitude, pouvez-vous nous dire pourquoi le poste d'ASH du

service Ouessant de Lannouchen n'a pas été mis à l'affichage à l'issu du licenciement de la salariée depuis septembre ?

Réponse Direction :

Le poste d'ASH du service Ouessant est actuellement occupé par un salarié en contrat à durée déterminée, en lien avec les résultats attendus de la prochaine coupe PATHOS prévue pour 2025.

21. Pourquoi le poste d'ASH d'une salariée ayant obtenu un poste d'AS depuis presque 1 an n'a pas été mis à l'affichage dans le service Ouessant de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Le poste d'ASH sur le service Ouessant a été publié le 20 août 2024 (NI 24.190). Nous n'avons reçu seulement une candidature la semaine dernière, et un entretien de recrutement est prévu pour le 28 novembre 2024.

22. Quand comptez-vous enlever les armoires à casier abandonnées devant les panneaux syndicaux de Lannouchen depuis plusieurs mois ?

Réponse Direction :

Les casiers seront déplacés la première semaine de décembre.

Questions Pôle Ressources

23. Y a-t-il une raison qui justifie de ne pas mettre à disposition des salariés de l'accueil de Roscoff leur fiche de poste (faites, mais en attente de mise à disposition depuis 2022) ? Est-ce parce qu'elles font des tâches (non prévues sur leur poste) de secrétariat médical pour toutes les consultations externes + radios ?

Réponse Direction :

La fiche de poste des employées administratives de l'accueil du site de Perharidy est disponible auprès de la responsable de service.

Cette fiche de poste comporte notamment la mention « *Collaborer à la gestion des dossiers administratifs en partenariat avec le service des admissions* », ce qui inclut la gestion administrative des consultations externes et de l'hôpital de proximité.

24. Des élus constatent ne plus avoir accès sur le site de Lannouchen avec leur badge, pourquoi ?

Réponse Direction :

Plusieurs badges ont été créés pour des salariés de Saint Vincent Lannouchen, ce qui a entraîné des conflits au niveau du logiciel. Il sera nécessaire de passer à l'accueil du site pour effectuer la mise à jour.

25. Quand seront livrées les tenues des veilleurs de nuit de Roscoff, en attente depuis février ?

Réponse Direction :

La commande des tenues a été effectuée en mai. Les chaussures ont été livrées et distribuées. Concernant les tenues, nous n'avons pas de date précise de livraison pour le moment.

26. Nous constatons que les véhicules ne sont toujours pas équipés de carte carburant sur le site de Ty Yann malgré vos confirmations de mise en place à des dates précises, nous vous demandons de faire le nécessaire.

Réponse Direction :

Les trois derniers véhicules seront équipés début décembre.

27. Avez-vous eu un retour du Haut Léon Communauté pour le changement du container jaune à plastique et carton derrière la cuisine de Roscoff?

Réponse Direction :

Nous n'avons pas reçu de retour à ce jour. Nous envisageons désormais d'installer des containers de recyclage mixte fournis par un prestataire extérieur.

Questions Sud
Questions transversales

28. Peut-on poser des jours de fractionnement congés payés sur un week-end ? Quelle est la règle ? Pouvez-vous interroger les cadres de santé sur leurs pratiques ?

Réponse Direction :

Dans la plupart des établissements de la Fondation, les jours de fractionnement peuvent être posés sur des weekends, dès lors que la continuité des soins et activités est assurée.

29. Il semblerait que plusieurs CDD se soient encore retrouvés sans l'intégralité de leur salaire ces derniers mois. Pouvez-vous nous en donner la raison ?

Réponse Direction :

Les salariés en contrat à durée déterminée sont rémunérés sur une base mensuelle. Des modifications de planning après la date de virement peuvent nécessiter des compléments de rémunération au début du mois suivant. Nous sommes conscients des impacts pour les salariés concernés et mettons tout en œuvre pour éviter ces modifications à l'avenir.

30. Pouvez-vous nous dire quel délai ont les salariés pour faire une demande concernant la récupération de leurs congés payés acquis pendant un arrêt maladie datant d'avant la parution du décret ?

Réponse Direction :

Le délai dépend la situation du salarié, notamment s'il est toujours en poste au sein de la Fondation ou non.

31. Quel est l'âge minimum pour un recrutement au sein de la fondation ?

Réponse Direction :

L'âge légal est de 16 ans. Toutefois, la pratique de la Fondation est de ne pas recruter de salariés mineurs, sauf dans des situations très exceptionnelles.

32. Des recherches ont-elles été faites pour trouver une nouvelle mutuelle pour 2025 ? Celle -ci va-t-elle augmenter ?

Réponse Direction :

Ce point a été abordé en CSE le 26 novembre. Les montants de la complémentaire santé seront calculés sur les mêmes modalités qu'en 2024.

33. Comment est appliquée la prime de continuité pour un salarié qui revient après avoir démissionné ?

Réponse Direction :

La prime de continuité est versée à tous les salariés présents conformément à l'accord signé avec les organisations syndicales.

34. Le bilan des casiers non utilisés a t-il été réalisé ? Si non pouvez-vous nous donner une date ?

Réponse Direction :

Nous programmerons une date prochainement.

35. Pourriez-vous nous donner le nombre de codes horaires existants sur la fondation en 2020 ? En novembre 2024 ?

Réponse Direction :

Le nombre de codes horaires existants reste élevé. Nous avons pour objectif de le réduire de manière significative, notamment à chaque modification des grilles horaires.

Questions Pôle sanitaire

36. Quel va être le fonctionnement du service de pédiatrie Roscoff pour les fêtes de fin d'année ? Des jours de fermetures sont-ils prévues ? Si oui lesquelles ? Les salariés de ce service ont-ils tous un planning définitif pour cette période ?

Réponse Direction :

Le service de pédiatrie sera fermé du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier. Nous attendons la validation de l'organisation médicale et des séjours des patients pour confirmer ces dates.

37. Des algécos de chantier ont été installés du côté de la salle d'activités du service de pédiatrie Roscoff. Ils entravent beaucoup la luminosité ; Ceux -ci devaient être installés à la suite des autres devant le centre de recherche. Combien de temps vont-ils rester ?

Réponse Direction :

Les algécos resteront normalement en place jusqu'à la fin du chantier, prévue pour courant 2026.

38. Pouvez-vous nous indiquer quel est l'effectif normal et l'effectif actuel du service bio nettoyage sur le site de Perharidy ? le nombre de CDI et le nombre de CDD ?

Réponse Direction :

Le service de bio-nettoyage du site de Perharidy est actuellement composé de 33 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et de 13 salariés en contrat à durée déterminée (CDD).

39. Quelles sont les réparations qui vont être effectuées sur l'algeco de pédiatrie ? Quand les salariés et les patients vont pouvoir en récupérer l'usage ?

Réponse Direction :

Nous avons commencé les premières réparations et laissé un bac pour recueillir l'eau de l'infiltration durant quelques jours.

40. Depuis presque 18 mois la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite du centre de santé de Roscoff est en construction. Pourriez-vous nous donner une date de livraison du chantier ? Une place pour les personnes à mobilité réduite et/ou pour les femmes enceinte est-elle prévue près de cette rampe.

Réponse Direction :

Nous avons débuté les travaux en posant les mains courantes, en condamnant l'escalier extérieur et en réaménageant le palier. Toutes les mains courantes seront installées d'ici la première semaine de décembre. Ensuite, nous procéderons à la régularisation des seuils et des tableaux, avant de lancer la fabrication des menuiseries, ce qui prendra environ huit semaines.

41. Pourriez-vous nous dire si la porte d'entrée du centre de santé de Roscoff va être changée pour une porte automatique ? Si oui, pouvez-vous donner une date ?

Réponse Direction :

Il n'est pas prévu d'installer une porte automatique. Le changement de la porte est programmé pour fin février 2025.

42. Pourriez-vous mettre un éclairage extérieur à la sortie du centre de santé de Roscoff? Actuellement les salariés et les patients n'ont aucune visibilité dans les escaliers, les risques de chutes sont importants.

Réponse Direction :

L'éclairage extérieur du centre de santé de Roscoff sera réparé avant les congés scolaires de décembre.

43. Pourriez-vous fournir un coffre-fort au centre de santé Roscoff afin qu'ils puissent y conserver l'argent en toute sécurité ? Où et comment est conservé l'argent sur les autres centres de santé ?

Réponse Direction :

La commande d'un coffre-fort a été effectuée. Il sera identique à ceux présents dans les deux autres centres de santé.

44. Pourrait-on mettre en place un bouton d'urgence sur les ordinateurs des salariés du centre de santé Roscoff vers l'accueil de Saint Luc et vers les ordinateurs du service de cardio ?

Réponse Direction :

Cette question sera abordée en réunion d'équipe et une réponse sera apportée en fonction des besoins exprimés.

45. Le chauffage d'un des bureaux des médecins du centre de santé Roscoff ne fonctionne pas correctement depuis des mois. Pourriez-vous le changer ?

Réponse Direction :

Nous prévoyons d'arrêter le chauffage à Saint-Luc pendant une journée afin de remplacer le robinet d'arrêt par un robinet thermostatique.

46. Un projet de cabinet dentaire serait à l'étude sur le site de Saint-Luc, près du centre de santé. Les salariés du centre de santé sont-ils au courant de ce projet, ont-ils eu connaissance des locaux qui seraient éventuellement utilisés ?

Réponse Direction :

Les médecins et secrétaires du centre de santé de Roscoff sont informés du projet d'activité dentaire. Une étude d'implantation des locaux à proximité des activités actuelles est en cours, et une présentation du projet aura lieu prochainement.

Questions Pôle Ressources

47. Lors de la dernière commission de réclamations, concernant l'installation des cendriers sur le site de Perharidy, vous nous avez répondu qu'un rdv était prévu le 18/11, pourriez-vous nous en faire un retour ?

Réponse Direction :

Une réunion s'est tenue à Perharidy le 25 novembre, abordant les abris et zones tolérés du site, la communication (panneaux, site web, affiches dans les chambres), les dates de formation en tabacologie, ainsi que les dates de rencontre avec le pôle social et le pôle médico-social. La prochaine rencontre est fixée au 27 janvier.

48. Lors de la dernière réunion du CSSCT, nous avons parlé du plafond de la salle d'arthérapie (site de perharidy) qui était tombé à l'intérieur de la salle et non réparé. Depuis, une infiltration d'eau s'est déclarée au niveau des dalles du plafond. Le vent et le froid s'engouffrent et pourraient occasionner encore plus de dégâts. Nous vous demandons d'intervenir en urgence pour les réparations, et avertir le salarié que des mesures de sécurité ont été prises.

Réponse Direction :

À la suite de la réunion du CSSCT, l'ouvrier d'astreinte a procédé à une inspection de l'étanchéité. Une réparation provisoire a été effectuée avant la réfection complète du faux plafond.

49. Pourriez-vous indiquer le nombre de repas pris sur le bulletin de salaire et pas seulement la somme totale des repas pris dans le mois, afin que les salariés puissent vérifier que le bon nombre de repas est prélevé ?

Réponse Direction :

Les repas pris en self sont enregistrés dans le logiciel de restauration, et seuls les montants

sont indiqués sur la facturation. Le tarif d'un repas est de 2,91 €, ce qui permet de déterminer le nombre de repas consommés.

50. Comment s'organise le prélèvement de ces repas sur le bulletin de salaire ? A quel moment du mois s'arrête le décompte des repas pour le bulletin de salaire ?

Réponse Direction :

Les repas en self sont prélevés sur le bulletin de salaire en fonction des repas consommés entre le 13 du mois précédent et le 13 du mois en cours.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 19 décembre à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 16 décembre à 12h00